

## COMMUNE DE FOURNEAUX

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 6 DECEMBRE 2019

Le 6 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de FOURNEAUX, dûment convoqué le 30 Novembre 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du maire Jean-François NEYRAND

**Nombre de Conseillers en Exercice : 14 - Présents : 11 - Votants : 12**

Présents : Jean-François Neyrand, Nicole Pralas-Tricaud, Bernard Charmillon, Paul Chenaud, Bastien Chaize, Jérôme Dubost, Pascal Gouttenoire, Isabelle Junet, Daniel Martin, Raphaël Roche et Agnès Roche-Fernandez

Absents excusés : Marise Girard et Myriam Maisse-Couturier

Absente : Valérie Labrosse

Pouvoir : Marise Girard a donné son pouvoir à Raphaël Roche

Le Maire fait observer que le quorum est réuni et que la séance peut valablement se tenir.

Le Conseil désigne Jérôme Dubost comme secrétaire de séance.

Puis Jean-François Neyrand rappelle l'ordre du jour :

#### Ordre du jour

- 1) Approbation du PV du conseil du 8 Novembre.
- 2) Demande de subvention 2020 (voirie, enveloppe de solidarité).
- 3) Point sur les travaux en cours.
- 4) Avancement marché AMO La Crenille.
- 5) Modifications budgétaires.
- 6) Indemnité du comptable du Trésor.
- 7) RPQS Eau Potable.
- 8) Questions diverses.

#### 1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 8 NOVEMBRE

Le projet de procès verbal de la séance du Conseil du 8 Novembre 2019 a été affiché et adressé à tous les conseillers. Aucune remarque n'a été déposée, le procès verbaux de cette séance est adopté à l'unanimité.

## **2 - DEMANDE DE SUBVENTION 2020**

### **VOIRIE**

Jean-François NEYRAND rappelle que conformément à ce que le Conseil a décidé le 8 novembre, les devis de travaux ont été réactualisés :

- |   |               |
|---|---------------|
| - Chemin des Terres : devis reçu                      | 24 527,94€ HT |
| - Amélioration de la place de la Groasse : devis reçu | 8 399,25€ HT  |

Après avoir examiné les devis présentés, le Conseil décide :

**- de prévoir les travaux de voirie suivants en 2020 :**

**Goudronnage du Chemin des Terres et goudronnage et de la place de la Groasse partie jouxtant la Grande Rue pour un montant total de 32 927,19 € HT.**

**- de solliciter une subvention départementale au taux de 60 % du montant HT**

### **ENVELOPPE DE SOLIDARITE**

Jean-François Neyrand rappelle qu'un important programme de travaux est à réaliser dans la salle de l'An 9 pour la mettre aux normes actuelles de fonctionnement : l'utilisation intense de la salle de basket comme de la salle d'animation rendent nécessaires cette rénovation.

Dans un premier temps il est proposé de procéder à la réfection électrique pour disposer dans la salle de basket d'un niveau d'éclairage réglementaire pour les matchs et pour faire des économies d'énergie dans les deux salles. Après diagnostic réalisé par le SIEL, un devis a été fait par la société YAPE pour 20 579.85 euros HT

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de

**-prévoir la réfection de l'éclairage de la salle de l'an 9 (salle de basket et salle d'animation) pour 20 579.85 euros HT.**

**-De solliciter pour cette dépense l'aide du département au titre de l'enveloppe de solidarité.**

## **3 - POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS**

### **ELARGISSEMENT DU CHEMIN DES HORTS**

Les travaux d'élargissements ont été réalisés. Un fossé a été fait du côté de l'élargissement à gauche en descendant, et le fossé de droite a été recreusé. Il y avait beaucoup d'eau sur le chemin. Il faut maintenant vérifier si la réfection du chemin et des fossés évite les écoulements d'eau. A défaut, il faudra envisager un drainage des parties les plus humides.

Le goudronnage sera à envisager lorsque le chemin sera stabilisé et que les arrivées d'eau seront maîtrisées.

## EVIER SALLE DE L'AN 9

Les 2 éviers sont déposés dans l'ancienne mairie. Pour installer l'évier à 2 bacs, il faut sectionner une partie du métal. Travaux à envisager prochainement pour une pose dès que possible.

## MUR DU CANAL

De nouveaux devis ont été demandés. Le nouveau devis de Fuyatier est à 18 082 euros HT. Il reste important. Pour le moment dossier en attente.

## ECLAIRAGE DU HALL DE L'ECOLE

Bernard Charmillon indique que les luminaires du hall de l'école tombent en panne les uns après les autres, que le remplacement des ampoules est très coûteux et que les luminaires deviennent inutilisables. Le remplacement complet est à faire, avec des difficultés techniques car les luminaires sont posés directement sur la dalle en béton. Un devis a été reçu par la société Yape pour réalisation immédiate. Coût : 1 998,84 euros HT. Le Conseil donne son accord au lancement des travaux.

## **4 - AVANCEMENT AMO LA CRENILLE**

Une réunion dite de lancement a eu lieu le 21 novembre (Adjoints+ maires/ Equipe projet).

L'équipe projet a demandé un certain nombre de documents techniques complétant ce qui avait été reçu de la COPLER : propriété des parcelles voisines de la zone étudiée, prix d'acquisition des terrains. Nous devons encore leur communiquer une indication sur les prix des transactions immobilières des trois dernières années, pour déterminer les conditions du marché immobilier de Fourneaux : ce point est important dans la réflexion sur le coût des aménagements.

Le 10 décembre, l'équipe projet passera sa journée à Fourneaux :

- « ballade urbaine » le matin pour bien comprendre le fonctionnement du village, les circulations, les habitudes
- Le soir à 20 heures réunion publique pour permettre à l'équipe projet de se présenter et de présenter son travail et pour permettre à chacun de s'exprimer de sorte que le projet tienne compte des besoins et des souhaits des habitants de la commune.

Une réunion de mise en commun aura lieu le 19 décembre à 9h30. Il serait intéressant qu'un ou plusieurs conseillers puissent s'ajouter aux adjoints pour former le comité de pilotage du projet et pour rendre compte au conseil des évolutions et orientations de l'étude. Isabelle Junet propose de participer à ce type de réunion, avec l'accord unanime du conseil. Pour qu'elle puisse participer les réunions seront fixés préférentiellement le jeudi après-midi.

## **5 - MODIFICATION BUDGETAIRE**

Aucune modification nécessaire à ce jour.

## **6 - INDEMNIE DU COMPTABLE DU TRESOR**

Jean-François Neyrand indique que comme chaque année, il est demandé au Conseil municipal s'il souhaite allouer au comptable du trésor une indemnité de conseil (article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982, décret 82/979 du 19 novembre 1982, arrêté du 16 décembre 1983).

L'article 2 de l'arrêté du 16 Décembre précise :

*Pour bénéficier de tout ou partie des prestations facultatives visées à l'article 1er ci-dessus, la collectivité ou l'établissement public concerné doit en faire la demande au comptable intéressé.*

*Lorsque le comptable a fait connaître son accord, l'attribution de l'indemnité de conseil fait l'objet d'une délibération du conseil municipal ou du comité ou du conseil de l'établissement public.*

L'indemnité de conseil à laquelle pourrait avoir droit le comptable du trésor est calculée par application d'un taux dégressif en fonction des tranches du budget et dans le cas de la commune de Fourneaux elle s'établirait à un montant de 376,60 euros.

Le Conseil observe que la commune n'a pas fait la demande de prestations facultatives au comptable du trésor pour l'année 2019, ni d'ailleurs pour les années précédentes, et qu'il n'y a donc pas lieu à versement d'une indemnité de conseil, en application même du texte de l'arrêté.

A la majorité le Conseil constate donc qu'aucune indemnité de conseil n'est à verser au comptable du trésor.

## **7 - RPQS EAU POTABLE**

Le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable présenté par le Syndicat Intercommunal des Eaux Rhône-Loire-Nord dans sa réunion du 18 Novembre 2019 est exposé au Conseil Municipal par Monsieur Bernard Charmillon, adjoint, qui remet à chaque membre le récapitulatif ci-joint annexé.

Aucune remarque n'est déposée, le Conseil valide à l'unanimité le rapport qui sera mis à la disposition du public au secrétariat.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.sevices.eaufrance.fr](http://www.sevices.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire ».

La présente délibération sera transmise au Syndicat Intercommunal des Eaux Rhône-Loire-Nord.

## **8 – QUESTIONS DIVERSES**

### **DATES DE CONSEIL MUNICIPAL 2020**

10 Janvier et 31 Janvier : Conseil Municipal

29 Février : Vote du Compte Administratif 2019 et du Budget Primitif 2020

## VŒUX DE LA MUNICIPALITE

Samedi 11 Janvier à 11H

### DECHETS

Mr Charmillon s'occupera avec la Coplex de la distribution des bacs qui aura lieu la semaine 50.

Pour toute demande, laisser une question en mairie pour qu'une réponse soit apportée ou contacter le service propreté COPLER au 04-26-24-10-04 ou [dechets@coplex.fr](mailto:dechets@coplex.fr)

### FIBRE OPTIQUE

Presque toutes les installations prévues à Fourneaux peuvent disposer d'une prise optique « pastille verte ». Deux logements restent en pastille rouge à la Forêt mais ce problème devrait être réglé d'ici fin décembre. Quelques travaux complémentaires sont nécessaires pour relier des logements notamment vers Vernand.

La demande de pose de prise optique (PTO) se fait pas internet. Aussi le SIEL organise-t-il une permanence en mairie le mercredi 8 janvier de 10h à 12h pour les personnes ne disposant pas de lien internet .

### PARCELLE NOYEL A LA CRENILLE

Les travaux d'assainissement prévus commenceront en fin d'année. Un premier permis de construire a été déposé et est à l'instruction.

### ENEDIS

De fréquentes coupures de courant ont été observées sur la commune. Elles sont dues à une insuffisance d'entretien des lignes : élagage non faits, poteaux en mauvais état. Compte tenu des conséquences de ces coupures intempestives pour les particuliers et les entreprises, Jean François NEYRAND enverra un courrier à ENEDIS avec copie au SIEL et à la sous préfecture pour demander que des travaux de sécurisation du réseau soient réalisés.

### MATERIEL CCAS

Le Conseil confirme que le matériel précédemment loué (cafetière, tasses, verres) sera désormais fourni sur demande avec la location de salles la location de ce matériel étant incluse dans le prix de la location de la salle.

### BULLETIN MUNICIPAL

Réunion à la mairie mardi 17 décembre à 20h30.

### LOCATION du bâtiment de la MJC et du restaurant scolaire

Comme il avait été décidé en conseil le 11 janvier 2019, le restaurant scolaire ne fait plus l'objet de location pur des raisons sanitaires. Par ailleurs, le Conseil confirme que les locaux de la MJC ne peuvent être loués et sont réservés aux activités des associations ayant un droit d'utilisation (poterie, MJC)

La séance est levée à 23h00.